



Rupture période d'essai raisons économiques + retenue salaire

Par piapia74

Bonjour,

Il y a une dizaine de jours, mon entreprise m'annonce qu'elle doit rompre ma période d'essai pour raisons économiques à cause du Covid-19 (j'ai la preuve en message que c'est pour raisons économiques) alors que sur mon courrier de rupture il est écrit que ma période d'essai n'ayant pas été satisfaisante, ils sont obligés de la rompre. Je voulais savoir dans un premier temps si cela était légal ?

Deuxièmement, j'apprends aujourd'hui par ma RH qu'ils vont faire une retenue sur mon solde de tout compte car je ne peux pas rendre le matériel à cause du confinement. Et qu'il faudra que je prenne RDV à la fin de celui-ci pour pouvoir tout rendre et c'est à ce moment là que je récupérerai ce qu'ils me doivent. Une simple attestation sur l'honneur ne peut pas suffire ? Ont-ils le droit de retenir une somme alors que je ne peux pas rendre le matériel à cause de la crise sanitaire ?

Je ne sais plus quoi faire aujourd'hui, j'ai l'impression de me faire bien avoir...

Je vous remercie pour votre aide !

Par janus2

Bonjour,

La période d'essai ne peut pas être rompue par l'employeur pour "motif économique", elle ne peut l'être que pour un motif lié à votre travail (incompétence, inadaptation, etc.).

Le problème reste la preuve de ce motif économique, si vous pouvez le prouver une action au CPH est possible pour requalifier cette rupture de période d'essai en licenciement sans cause.